



RECYCLAGE B1-B1V/B2-B2V/BC/BR

Référence : PREV59

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Mettre à jour ses connaissances afin de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE C18-510.

Public :

- Salarié de l'entreprise ayant validé une habilitation électrique sur Basse Tension

Près-requis :

- Avoir déjà effectué une formation initiale préparant à l'habilitation électrique et être titulaire d'un titre d'habilitation dont la validité est en cours.
- Niveau d'habilitation existant

Durée :

- 1 jour soit 7 heures

Matériel :

- Vidéoprojecteur, recueil C18 510
- Platine pédagogique
- EPI (Ecran facial, gants isolants vêtements de protection)
- ECS (Nappe isolante, balisage, pancarte)
- EIS (cadenas, macaron de consignation, outils isolants, tapis isolant, VAT)
- Documentations techniques (Schémas électriques de la platine pédagogique)

Programme :

1 - MISE A JOUR DES CONNAISSANCES EN FONCTION :

- Des nouveaux textes et documents parus.
- Des nouveaux matériels et équipements utilisés.

2 - REVUE DES DIFFICULTES D'APPLICATION RENCONTREES PAR LES PERSONNES HABILITEES.

3 - RAPPELS PAR DES SITUATIONS PRATIQUES, ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS ET VIDEOS DE MISE EN SITUATION, DES METHODES DE TRAVAIL PRESCRITES DANS LE RECUEIL C 18-510.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée aux travers d'exercices et de mises en situation tout au long de la formation et à la fin de celle-ci.

Evaluation/validation spécifique :

A l'issue de l'issue de la formation, le formateur formulera à l'employeur un avis sur l'aptitude du stagiaire à conserver son titre d'habilitation.